

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_118 : FINANCES / MISE EN CONCORDANCE DE LA DETTE AVEC LES COMPTES DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Après avoir effectué des contrôles sur la cohérence des comptes du passif du bilan, les services de la CABA et du Service de Gestion Comptable ont constaté des écarts sur les comptes 1641 « Emprunts ».

La comparaison a été effectuée entre les soldes des comptes de la classe 16 constatés au compte de gestion et le capital restant dû réel des emprunts non encore totalement amortis.

Une partie de ces écarts a pu être clairement identifiée et les corrections correspondantes ont été effectuées.

A l'issue de ces corrections, l'écart global (tous budgets confondus) est de 617 474,19 €. L'origine de cet écart n'a pu être identifiée et remonte à plusieurs années.

Si l'écart global est de 617 474,19 €, il s'agit en premier lieu de régulariser les écarts qu'il y a entre budgets. Le tableau ci-dessous montre les soldes des balances budgétaires, les montants réels du capital restant dû et les régularisations opérées sur l'exercice 2023 par budget :

	Balance sortie au 31/12/22	CRD réel au 31/12/22	Ecart	Régl faites début 2023 sur ech 2022	Régl à faire sur 2023 sur emp 214	Balance théorique après régularisation	Ecart
Principal	18 470 463,65	20 269 606,55	1 799 142,90		10 390,28	18 460 073,37	1 809 533,18
Eau	6 686 836,22	6 062 519,02	-624 317,20		3 463,42	6 683 372,80	-620 853,78
Assainissement	13 495 795,81	12 951 883,29	-543 912,52	10 231,14		13 506 026,95	-554 143,66
TDMA	5 331 140,75	5 311 790,04	-19 350,71	1 132,93	3 463,42	5 328 810,26	-17 020,22
Campings	888 333,34	888 333,33	-0,01			888 333,34	-0,01
Transports	1 715 097,58	1 715 056,12	-41,46			1 715 097,58	-41,46
Aéroport	1 071 913,91	1 071 914,00	0,09			1 071 913,91	0,09
Centre Aquatique	500 833,31	500 833,35	0,04			500 833,31	0,04
ZAE	91 666,75	91 666,76	0,01			91 666,75	0,01
TOTAL	48 252 081,32	48 863 602,46	611 521,14	11 364,07	17 317,12	48 246 128,27	617 474,19
				617 474,19			

Suivant l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012, les corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales provenant d'inexactitude sur des exercices clos doivent être neutres pour le résultat de l'exercice.

En conséquence, ces opérations font intervenir le compte 1068 « Excédents de fonctionnement reportés » en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier pour les régularisations entre budgets.

En revanche, ces opérations en situation nette sont des opérations d'ordre non budgétaires en ce qui concerne le Budget Principal et le Budget Annexe du TDMA (budgets en instruction comptable M14), justifiées par une décision du Conseil Communautaire. Les opérations de régularisation pour les autres Budgets Annexes en M4 sont des opérations d'ordre budgétaire (mandats au 1641 compensés par un titre au 1641 du Budget Principal).

Il est proposé au Conseil Communautaire de réaliser les opérations suivantes en opérations réelles uniquement sur les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Transports. Les différences constatées sur les autres Budgets Annexes sont considérées comme minimes et ne justifient pas d'opérations spécifiques.

	D 1641	C 1641 Budget Principal
Eau	620 853,78	620 853,78
Assainissement	554 143,66	554 143,66
Transports	41,46	41,46
TOTAL	1 175 038,90	1 175 038,90

Pour les budgets en M14 (Budget Principal et Budget du TDMA), les opérations non budgétaires suivantes sont envisagées :

D 1641	C 1068	D 1068	C 1641
--------	--------	--------	--------

Principal			634 494,28	634 494,28
TDMA	17 020,22	17 020,22		
TOTAL	17 020,22	17 020,22	634 494,28	634 494,28

Le montant de 634 494,28 € sur le Budget Principal correspond au montant initial de 1 809 533,19 € à rectifier, diminué des régularisations effectuées sur les budgets annexes en M4 soit 1 175 038,90 €.

Le solde du 1068 du Budget Principal couvre très largement la reprise nécessaire inscrite dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les opérations d'ordre budgétaires suivantes afin de mettre le compte 1641 « Emprunts » en concordance avec la réalité :

	D 1641	C 1641 Budget Principal
Eau	620 853,78	620 853,78
Assainissement	554 143,66	554 143,66
Transports	41,46	41,46
TOTAL	1 175 038,90	1 175 038,90

- d'autoriser Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante sur le Budget Principal et le Budget Annexe du TDMA :

	D 1641	C 1068	D 1068	C 1641
Principal			634 494,28	634 494,28
TDMA	17 020,22	17 020,22		
TOTAL	17 020,22	17 020,22	634 494,28	634 494,28

Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.